

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 24 juin 2020**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 24 juin 2020

D/2020-019

Aujourd'hui, mercredi 24 juin 2020, à 9 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, JAMET et LABORDE et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

Madame MARCHAND et Monsieur du PARC, excusés, avaient donné pouvoir à Madame CUNY

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs du Parc et PRADELS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC**

**D - 2020/019**

**CHOIX DE LA SOCIETE CHARGEE DE LA FOURNITURE DE PRODUITS DE LA CHARCUTERIE**

**DECISION - AUTORISATION**

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la fourniture de produits de la 4ème gamme issus de l'agriculture biologique.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 Juin 2020, a proposé de retenir la société suivante :

- Marché n° 20.D14 : Produits de la charcuterie

Société : PASSION FROID GROUPE POMONA

**LE COMITE SYNDICAL**

[www.sivu-bordeauxmerignac.fr](http://www.sivu-bordeauxmerignac.fr)

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - [sivubm@sivubm.com](mailto:sivubm@sivubm.com)

SIRET 253 306 187 00035

Vu la commission d'appel d'offres du 24 Juin 2020,

Adopte la délibération suivante :

**Article 1 :**

Approuve le choix des sociétés, tel que décrit ci-dessous :

- Marché n° 20.D14 : Produits de la charcuterie

Société : PASSION FROID GROUPE POMONA

**Article 2 :**

Autorise sa Présidente à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le

24/06/2020

La Présidente



Emmanuelle CUNY